

Résumé

Séance extraordinaire du conseil du 16 mars 2026

Règlements généraux

Présentations et adoptions :

- Règlement d'emprunt 770 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 70 000 \$ ayant pour objet la confection de plans et devis pour le prolongement du service d'égout sur le chemin du Village
- Règlement d'emprunt 771 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 310 000 \$ pour la réalisation de divers projets municipaux 2026 (parapluie)
- Règlement d'emprunt 772 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 200 000 \$ ayant pour objet la confection de plans et devis pour divers projets municipaux